



Objectif P.N.R.

17, rue Bringier-Monnier
83640 SAINT-ZACHARIE
04 42 72 76 27
objectifpnr@laposte.net

Monsieur Michel Cadot

Préfet de la région PACA
Préfet des Bouches du Rhône
Préfecture de la région PACA
Place Félix Baret 13282 Marseille

Saint-Zacharie, le 2014

Objet : demande de classement de site du massif de la Sainte Baume

Monsieur le Préfet,

Dans notre courrier en date du 28 juin 2011, nous avons souhaité que le massif de la Sainte-Baume bénéficie d'une protection de classement au titre des Sites, à l'instar des autres grands ensembles naturels de la région que sont les Calanques et la Sainte-Victoire, classés respectivement depuis 1975 et 1986.

Dans votre réponse, outre le fait que vous avez souligné que la Sainte-Baume mérite amplement ce classement, vous avez notifié que la procédure de classement pouvait être relancée en 2012 dans le contexte de la mise en place du Parc Naturel Régional, en cours actuellement.

Or, si le projet de PNR aboutit, chose qu'on ne peut présumer, celui-ci n'interviendra pas avant 2016. À ce délai s'ajoutera celui de la procédure de classement de Sites d'une durée de deux à trois ans, ce qui reporte une protection effective et efficiente de la Sainte-Baume, dans le meilleur des cas, en 2018/2020.

Devant la prolifération des aménagements qui ont commencé à défigurer gravement et irréversiblement la montagne, nous estimons que ce délai est insatisfaisant, les espaces naturels du massif restant très vulnérables avant l'aboutissement lointain de la procédure de classement.

Nous constatons que presque tous les projets d'aménagement, et notamment photovoltaïques, ont été acceptés, ceci en contradiction avec les recommandations 2010 de l'ADEME et certains avis de l'Autorité Environnementale, fortement critiques quant à l'impact sur la biodiversité et les paysages. D'autres projets sont en cours.

Nous dénonçons la fuite en avant vers un principe qui justifie n'importe quel moyen, la généralisation du concept au détriment de la singularité des situations.

Nous affirmons que les paysages de la Sainte-Baume, déjà gravement altérés par une artificialisation et une urbanisation galopante, sont sous la menace d'une défiguration majeure.

Nous insistons de nouveau sur le fait que la montagne prestigieuse de la Sainte-Baume ne bénéficie d'aucune protection globale, qu'une étude sérieuse sur le sujet mettrait en évidence, sans difficultés, que seuls quelques secteurs d'une superficie très restreinte font l'objet d'une protection réglementaire. Il en résulte un déséquilibre flagrant avec les deux autres entités naturelles de la région déjà citées, et une injustice.

Par ailleurs nous constatons que le massif du Coudon (Var) a été classé en 2010, celui du Concors (Var et Bouches du Rhône) en 2013, et qu'un projet de même type concerne le plateau de l'Arbois (Bouches du Rhône). Si ces entités naturelles présentent un intérêt certain, elles sont sans commune mesure avec la chaîne de la Sainte-Baume dont l'intérêt, à tous points de vue, est incontestablement et incomparablement supérieur. Il en ressort une grave et non compréhensible incohérence.

Aussi, afin de restituer à nos enfants un territoire encore sauvage et naturel, nous demandons :

1 que la procédure de classement de site du massif, qui a déjà fait l'objet d'une étude à la DREAL, soit engagée rapidement et indépendamment du projet de PNR, à l'exemple de ce qui a été réalisé de longue date sur les Calanques et la Sainte-Victoire.

Nous soulignons que les crêtes du massif sont Site Inscrit depuis longtemps, mais que ce label doit, en toute logique, évoluer vers le label de Site Classé et être le point de départ d'un classement beaucoup plus vaste et cohérent ;

2 que, d'ores et déjà, à tout projet d'aménagement dans les espaces naturels, y compris photovoltaïque et éolien, soit associée une prise en compte du contexte environnemental local résultant de l'unité de territoire de la Sainte-Baume, et ne débouche pas sur une systématique autorisation ;

3 que, d'ores et déjà, le concept de zone ZNIEFF doit jouer son rôle d'information et d'alerte sur le patrimoine naturel ;

4 que, d'ores et déjà, globalement, une politique de protection de la nature et de ses espaces soit effectivement menée sur le territoire du massif de la Sainte-Baume.

En étant persuadés que vos services prendront en compte cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de toute notre considération.

Pour le Conseil d'Administration d'OPNR
Pascal Rainette, Président